

REUNION DU CD
LE 23 NOVEMBRE 2022
A 18 H 00 A L'IMS

PRESENTS CTRM :

Sébastien BOTTIN, Président du CTRM

Daniel SALOMON, Secrétaire Général du CTRM

Karine MAVINGA, Membre du CD

Gaétan SANCHEZ, Membre du CD

Rémi FAURI, DRA du CTRM

Jérôme LARTET, membre du CD

Hélène PANCALDI, membre du CD

Gabriel GERNER, membre du CD (non encore validé par AG)

Catherine SAINTE ROSE, membre du CD (non encore validé par AG).

Le quorum pour la tenue du Comité Directeur étant atteint, ce Comité Directeur peut délibérer.

7 présents du C.D. sur 11.

Ordre du jour :

1. ACCUEIL DU PRESIDENT

ACCUEIL DU PRESIDENT

Mot de bienvenue.

A.G.

AG financière samedi 17 décembre à 9 h 00 lieu à préciser. Trinité pressenti.

Cooptation des nouveaux membres du CD lors de cette A.G.

Organisation des rencontres :

Lors des rencontres du 19 novembre le Good Luck n'a pas présenté sa feuille de match, et malgré deux demandes ensuite, celle-ci n'a toujours pas été fourni à ce jour.

Le tracé du terrain n'a pas non plus été réalisé.

Trop de problèmes administratifs. Par exemple aucune entente n'est parvenue au CTRM.

Des clubs se sont rencontrés en début de saison alors qu'ils n'avaient pratiquement aucun joueur licencié (CSMM/USR).

Ententes validées sur Ovale 2 :

CSMM/GL/SNK

Côte Caraïbe

Côte Atlantique

Côte Sud

Commission discipline :

Un membre par club. Mail du secrétaire Général aux clubs, avec ultimatum au vendredi 25 novembre, si non désignation, le secrétaire du club sera désigné d'office.

Réunion prévue en urgence pour donner suite aux incidents lors des dernières rencontres.

Commission sportive +18 masculins :

Tous les entraîneurs des clubs +18 font partie de cette commission.

Commission jeunes :

Gabriel GARNER

Ugo Taupier

Tous les entraîneurs des clubs.

Commission féminine :

Cette commission fonctionne bien, attention à faire valider les décisions par le CD.

Les présidents de clubs n'ont pas à interférer dans cette commission.

Transmettre au S.G. la liste des membres de cette commission.

SG fera courrier à faire au CSMM suite à la modification de site.

Commission EDR :

Un référent EDR a été proposé par la commission.

Vote du CD pour valider ou non ce choix :

Ne peuvent participer à ce vote que les membres du CD soit 7 voix présentes :

Pour le maintien de ce candidat référent : 0

Pour ne pas maintenir ce candidat référent : 5

Abstention : 2

Ce candidat n'est pas retenu pour être le référent des EDR.

Fin de la réunion du CD.

Fin de la séance à 21 h 00.

